

Compte rendu du Conseil Municipal Jeudi 21 Janvier 2010

Présents :

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : LAUZE Marie-Christine, CHOQUET Christine,
JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie,

Messieurs : GODE Philippe, DIVOUX Etienne, FAURE François,
PASCAL Jean-Pierre, RIGAL Frédéric, VEDRINES Jean-Luc,
DELEMAR Hugues.

Mme CHAPELAIN Colette, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : Mme JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre 2009 approuvé à l'unanimité.

Délibération : Lotissement La Corniche

Le jeudi 5 janvier 2010, une réunion s'est tenue sur le site du lotissement de la corniche, en présence du conseil municipal représenté par le Maire et les trois adjoints, de Mr GAZAGNAIRE le lotisseur et de Mr POVEDA et HESSMANN, propriétaires de lots. L'objectif de cette rencontre était de vérifier la conformité des ouvrages qui devaient être cédés à la commune suite aux deux délibérations du 21 juillet 2005 et du 13 novembre 2007.

Les réserves suivantes ont été émises :

- La voirie actuelle ne permet pas d'assurer aux usagers une desserte satisfaisante, la chaussée non revêtue est très dégradée.
- Le système d'assainissement du lotissement a été modifié depuis 1980. La commune ne dispose ni de déclaration officielle ni d'arrêté modificatif, ni de plan de recollement du nouveau système d'épandage.
- L'accès à la nouvelle plateforme d'épandage n'est pas réalisé et le talus qui la surplombe n'est pas consolidé ; le ravinement qui s'exerce peut venir perturber le bon fonctionnement de l'assainissement.

Pour ces raisons, et l'une des conditions de la reprise des ouvrages étant leur conformité, le conseil municipal est invité à se prononcer et à annuler les délibérations du 21 Juillet 2005 et du 13 Novembre 2007.

Cependant, et comme cela a été convenu lors de la rencontre sur le terrain du lotissement, Mr GAZAGNAIRE doit s'entendre avec MrSMme BERTHIER pour effectuer les travaux d'accès au plateau d'assainissement, faire réaliser le mur de soutènement qui surplombe la parcelle grevée par la servitude d'épandage du lotissement.

Quand ces travaux seront réalisés, la commune fera vérifier par les services du Conseil Général de la Lozère l'état du réseau d'assainissement et ses capacités.

C'est après ces modifications, interventions et vérifications que le conseil municipal, par délibération, mandatera le Maire pour signer l'acte notarié qui fera passer la voirie <<non

revêtue» dans le domaine public communal, et établira le nouveau règlement pour l'assainissement.

Lorsque la voirie fera partie du domaine public, la commune exigera des propriétaires des 5 lots à participer au financement du revêtement de la chaussée suivant la délibération instituant «la participation pour voirie et réseau».

Délibération votée à l'unanimité/ POUR : 11 CONTRE : 0 ABS : 0

Délibération : Dissolution budget logement situé sur le secrétariat de mairie.

Le budget logement doit intégrer le budget principal en 2010.

Délibération votée à l'unanimité/POUR : 11 CONTRE : 0 ABS : 0

Travaux 2010

Le budget 2010 est en préparation,

Faisant suite aux travaux d'enfouissement des réseaux dans la vallée, le Câblage des lignes basse tension ERDF et France TELECOM a été retenu sur le quartier du Fez Bégon et de la Boissonnade au vu des exigences du Syndicat d'électrification (réalisation d'un secteur par an) et du Conseil Général (amélioration de la chaussée sur la d983). Un nouvel éclairage public sera réalisé sur le Fes Begon. Pour harmoniser ce quartier de la commune, au lotissement du Mas Del Fesc l'éclairage « boule » à lumière blanche sera supprimé et remplacé par des candélabres basse consommation (ampoule orangée).

Le quartier de Rodet-La Pélucrie sera concerné en 2011, celui du Fez Rolland en 2012, toujours pour les raisons invoquées ci-dessus.

Les travaux d'enfouissement sur le chemin de Valbécède débuteront le 15 Février. Un devis sera demandé au service de la DDE pour la réalisation de l'évacuation des eaux pluviales, du compactage et du revêtement de la chaussée programmé en 2010 (programme départemental de voirie).

Des devis seront établis pour la reprise du revêtement des voies communales suivantes : L'Espî, La Lieure, La Rouvière, Arbousse, Le Raynaldes. La commission des travaux et la commission des finances décideront des routes à retenir pour les inscrire en investissement dans le budget principal.

Questions diverses :

Un compteur électrique va être installé dans le mur de la terrasse de la maison de Monsieur Flayol Michel. Il servira aux associations lors des manifestations sur la place du village de SAINT ROMAN DE TOUSQUE.

Photocopieurs de l'école et de la mairie :

La maintenance des photocopieurs paraît trop élevée. La commune paye en location vente 8500€ annuellement (contrat de départ au 27/02/2008). De meilleures propositions (4500€ /5000€), avec le même service, ont été faites par différentes entreprises. Nous ne pouvons pas interrompre le contrat sans pénalité et donc nous devons continuer à utiliser ces deux photocopieurs. Au terme de la location (2013) un appel d'offre sera lancé pour mettre un terme à cette situation.

La séance est levée à 23 h 00